Suivre une préparation concours ou examen professionnel



21 *questions*

pour vérifier la soutenabilité de mon projet !

Suivre une préparation concours ou examen professionnel



21 *questions*

pour vérifier la soutenabilité de mon projet !

L'entrée dans une formation de préparation à un concours ou à un examen professionnel avec le CNFPT nécessite une réflexion préalable approfondie pour en faire un projet soutenable, efficace et positif.

> **Ce n'est pas une formation comme une autre : elle demande un investissement personnel et professionnel conséquent.**

Ce document est un outil d'autoévaluation regroupant toutes les questions que vous devez obligatoirement vous poser avant de vous inscrire dans une préparation concours/examen professionnel. Il vous aidera à vérifier si vous êtes prêt pour intégrer une préparation concours ou examen professionnel. Nous vous invitons à :

- Lire chaque item attentivement ;
- Cocher honnêtement la case "oui" ou "non" ;
- Consulter les liens suggérés ;
- Repérer les points à clarifier ou à approfondir ;
- Analyser votre positionnement : un nombre important de oui, les feux sont au vert. Un nombre important de non, le projet est probablement à consolider.

Je vérifie mon *projet*

Les questions à se poser	🙂	🤔	Le conseil du CNFPT
Ma demande d'entrée en préparation concours/examen professionnel s'inscrit-elle dans un projet professionnel précis ?			*Le CNFPT propose le stage "Atelier de construction de son projet d'évolution professionnelle" [code SX99M]. N'hésitez pas à vous inscrire ou à vous orienter vers un conseiller en évolution professionnelle auprès de votre collectivité ou du Centre de Gestion.*
Est-ce que je connais les missions du grade et du cadre d'emplois visé ? Certains cadres d'emplois impliquent de l'encadrement. Suis-je prêt à réaliser ces missions ?			*Nous vous invitons à consulter les décrets statutaires : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonction-publique-territoriale/filieres-et-cadres-demplois*
Est-ce que je remplis les conditions d'accès au concours ou examen visé ?			*Renseignez-vous sur le site https://www.concours-territorial.fr ou sur les sites internet des CDG.*
Ai-je identifié les épreuves du concours ou de l'examen visé ?			*Renseignez-vous sur le site https://www.concours-territorial.fr ou sur les sites des CDG pour consulter la note de cadrage.*
Est-ce que je connais les dates d'organisation du concours ou de l'examen visé ?			*Renseignez-vous sur le site https://www.concours-territorial.fr ou sur http://fncdg.com/les-calendriers/*
Est-ce que je connais les règles de nomination de ma collectivité après l'obtention d'un concours ou d'un examen professionnel ?			*Avant de vous inscrire, renseignez-vous sur ces règles auprès de votre collectivité.*
Dans le cas où ma collectivité ne serait pas en mesure de me recruter à l'issue de ma réussite au concours/examen, suis-je ouvert à une mutation vers une autre collectivité ?			*Consultez les offres d'emplois publiées dans la presse territoriale ou sur : emploi-territorial.fr choisir le service public*

Je vérifie ma *motivation*

Les questions à se poser	🙂	🤔	Le conseil du CNFPT
Ai-je déjà suivi cette préparation concours / préparation examen professionnel ?			
Si j'ai déjà tenté l'entrée en préparation et si je n'avais pas les pré-requis pour réussir au test, ai-je suivi des formations de remédiation ? (prise de parole, remise à niveau, gestion du stress...)			*Nous vous invitons à suivre ces formations de remédiation, utiles pour suivre une préparation dans de bonnes conditions.*
Est-ce que je considère maîtriser les prérequis nécessaires pour suivre dans de bonnes conditions la préparation ? (aisance à l'écrit...)			*Nous vous invitons à réaliser les tests de positionnement : https://www.cnfpt.fr/se-former/acceder-a-vos-espaces-numeriques/tests-dauto-evaluation-aux-concours-examens/national*
Suis-je suffisamment motivé au regard de l'investissement personnel et professionnel exigé ? (temps dédié, assiduité, rendu des devoirs, travail personnel, acquisition de connaissances...)			
Ai-je la capacité à m'engager avec assiduité dans ma formation de préparation, tant pour les temps synchrones (en groupe) qu'asynchrones (en autonomie) ?			*Votre inscription vous engage sur toute la durée de la formation.*
Ai-je conscience qu'une préparation comprend plusieurs jours de formation qui s'étaleront sur plusieurs mois ?			
Est-ce que je connais toutes les étapes d'entrée en préparation après l'inscription ainsi que le calendrier de la préparation visée ? (tests, tremplin le cas échéant...)			*. Je me renseigne auprès de mon employeur ou auprès de ma délégation CNFPT (siège ou antenne).* *. Je m'inscris au webinaire "Concours & examens professionnels de la FPT : les connaître et s'y préparer" [SXCEU]*
Est-ce que je connais les contenus de la préparation que je vise ?			*Je me renseigne auprès de ma délégation CNFPT (siège ou antenne) ou je consulte les informations détaillées sur le site du CNFPT.*

Je vérifie les aspects *logistiques et administratifs*

Les questions à se poser	🙂	🤔	Le conseil du CNFPT
Ai-je pris connaissance du règlement de formation de ma collectivité ?			*Rapprochez-vous de votre service RH - Formation.*
Au sein de ma collectivité, est-ce que je sais comment me pré-inscrire à une préparation concours / préparation examen professionnel ?			*Rapprochez-vous de votre service RH - Formation.*
Ma collectivité me fournira-t-elle des ressources pour suivre ma préparation, sur le temps de travail si besoin ? (salle dédiée, ordinateur, webcam, micro, adresse mail nominative...)			*Rapprochez-vous de votre service RH - Formation.*
Une partie de ma formation se déroulant à distance, suis-je suffisamment à l'aise dans l'utilisation des outils numériques ?			
Est-ce que je sais que ma préparation peut être organisée selon plusieurs modalités (présentiel, distanciel, mixte) et que les sessions de formation peuvent se dérouler loin de mon lieu de travail et de mon domicile ?			
Est-ce que je connais les conditions de prise en charge de mes frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ?			*Pour rappel, le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour les préparations.*